

6824/26

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 04 mars 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 04 mars 2026

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION D'EXÉCUTION (PESC) 2026/... DU CONSEIL mettant en oeuvre la
décision 2014/450/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation
au Soudan**

E20444

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes